Françoise Descamps-Crosnier est élue Présidente du Comité national du FIPHFP

Réuni le mercredi 12 juin 2019, le Comité national du Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a élu sa nouvelle Présidente, Françoise Descamps-Crosnier, pour un mandat de 4 ans. Elle succède à Dominique Perriot qui assurait cette fonction depuis le 16 novembre 2016. Christophe Roth est élu premier vice-Président et Jacques Zeitoun deuxième vice-Président. Ils succèdent respectivement à Agnès Duguet et Florian Guzdek.

# Un parcours d’élue et de représentante du collège des employeurs territoriaux

Françoise Descamps-Crosnier occupe les fonctions de cheffe de cabinet au sein du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), établissement public chargé de la formation des agents des collectivités territoriales. Elle représente, au sein du Comité national du FIPHFP, le collège des employeurs territoriaux de deux instances de consultation paritaires : le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et le Conseil commun de la fonction publique (CCFP).

Elle a occupé plusieurs fonctions d’élue au niveau local et national. Maire de la commune yvelinoise de Rosny-sur-Seine entre 2001 et 2013, puis conseillère municipale, la nouvelle Présidente du Comité national du FIPHFP a été conseillère régionale d’Île-de-France de 2004 à 2012 et députée des Yvelines de 2012 à 2017. Mandat au cours duquel elle a été membre de la Commission des lois ainsi que rapporteur du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Sous sa mandature, elle a été chargée par le Premier ministre d’une mission sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, dont l’objectif visait à identifier les éventuelles discriminations existantes dans le système de promotion des administrations.

 « Je suis très fière de pouvoir représenter dorénavant les valeurs du FIPHFP et de prendre la suite du travail collectif déjà accompli pour faire progresser la réflexion sur l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. J’ai toujours placé la lutte contre les discriminations au cœur de mes engagements et je souhaite que mon mandat soit fondé sur l’écoute, la confrontation des idées et un travail collaboratif avec l’ensemble des acteurs engagés dans le combat pour l’inclusion ».

Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du Comité national du FIPHFP

# Deux vice-Présidents investis de longue date au sein du Comité national du FIPHFP

**Christophe Roth**, issu du Ministère de l’intérieur (Police nationale), premier vice-Président, est membre du Comité national du FIPHFP depuis 2013 en tant que représentant des personnels. Il est délégué national Santé au travail et handicap à la Confédération générale des cadres et de l’encadrement (CFE-CGC), ainsi que délégué fédéral en charge de la Protection sociale et du handicap à la Fédération des services publics CFE-CGC.

**Jacques Zeitoun**, deuxième vice-Président, est membre du Comité national depuis 2012 en tant que représentant des associations et organismes regroupant des personnes en situation de handicap. Il est vice-président d’APF France handicap et rapporteur de la commission « Formation-Emploi ordinaire et adapté, travail protégé » du CNCPH.

### **Le Comité national, clé de voûte de la gouvernance du FIPHFP**

Le Comité national est l’organe délibérant et l’instance de gouvernance du FIPHFP. Il définit les orientations de la politique nationale du Fonds et vote son budget.

Il est composé de 26 membres titulaires : représentants des employeurs des trois fonctions publiques, représentants des personnels, représentants des associations intervenant dans le champ du handicap et trois personnes qualifiées.

Ses membres ont été nommés le 14 mai 2019 par arrêté conjoint de la Ministre des Solidarités et de la Santé, du Ministre de l'Action et des Comptes publics, de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, du Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales, et de la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées. Un suppléant est également nommé pour chacun des membres du Comité national.

# Composition du Comité national du FIPHFP (arrêté du 14 mai 2019)

## Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique de l'État

* Mme Anne BROSSEAU, Sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel à la direction des ressources humaines relevant du secrétariat général du ministère de l'Intérieur
* M. Jean-Charles COTTEZ, Adjoint au sous-directeur de la politique générale, des études et de la prospective à la direction des ressources humaines du ministère des Armées
* Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, Sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions à la direction des ressources humaines relevant du secrétariat général du ministère de la Transition écologique et solidaire
* Mme Servane GILLIERS-VAN REYSEL, Adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales au secrétariat général du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

## Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique territoriale

* Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Conseillère municipale de la ville de Rosny-sur-Seine
* M. Pierre COILBAULT, Conseiller municipal de la ville de L'Haÿ-les-Roses
* M. Michel HIRIART, Président de Fédération nationale des centres de gestion et Maire de la ville de Biriatou

## Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière

* Mme Marie HOUSSEL, Responsable du pôle ressources humaines hospitalières de la Fédération hospitalière de France.
* M. Dominique PERRIOT, Directeur du groupement de coopération sociale et médico-sociale du département du Val de Marne.

## Au titre des représentants des personnels

* M. Bruno PICARD (CGT)
* Mme Annick PRADÈRES (CFDT FP)
* Mme Laure BEYRET (FO)
* M. Bruno KOUBI (UNSA FP)
* Mme Agnès DUGUET (FSU)
* Mme Dominique CAPITAINE (Solidaires FP)
* M. André GUÉNEC (FA-FP)
* M. Christophe ROTH (CFE-CGC)
* M. Bruno BESANÇON (CFTC)

## Au titre des représentants des associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

* M. Jacques ZEITOUN, représentant d’APF France Handicap
* M. Bruno GENDRON, représentant de la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
* M. Florian GUZDEK, représentant de l'Association des accidentés de la vie (FNATH)
* Mme Marie-Hélène BOUZAT, représentante de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)
* Mme Sophie LE MOAL, représentante de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT)

## Au titre des personnes compétentes dans le domaine du handicap

* M. Philippe NICOLLE, ancien Directeur adjoint du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
* M. Gérard LEFRANC, Directeur de la mission insertion chez Thales
* Mme Brigitte BRICOUT, Présidente de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)

# Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…).

Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,61 % en 2018.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

## Contact presse :

Romain Jacquet – TBWA\Corporate - romain.jacquet@tbwa.com – 06 87 28 88 37